

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3774>



La capa de changement d'échelon des certifiés pour 2010-2011 a eu lieu le 25 janvier 2011



S académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -
Publication date: mercredi 26 janvier 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La commission Paritaire des certifiés (Le SNES-FSU a 11 élus sur 19, le SGEN 2 élus, le SE 3 élus, FO 2 élus, le SNALC 1 élu)

Le tableau ci-dessous indique pour chaque échelon le barème du dernier promu. Ce barème est la somme des notes administratives et pédagogiques.

Déclaration du SNES-FSU lors de la CAPA

En cette nouvelle rentrée scolaire, l'académie de Dijon accueille, toutes disciplines confondues, 186 stagiaires dont 8 en renouvellement de stage et 3 collègues recrutés au titre du handicap. Le nombre de collègues stagiaires baisse dans notre académie. Au niveau national il est bien évident que le nombre de départs en retraite n'est pas compensé par le nombre de reçus aux concours.

Cette année est celle de tous les changements pour tous nos jeunes collègues, exit l'iufm et la formation mais une entrée totale dans le métier à temps complet. Chaque académie a sa façon de fonctionner et à Dijon, la note est salée : aucune décharge de service ni pour le tuteur ni pour le stagiaire, quelques jours de formation le mercredi par la DAAEFOP et un stage de quatre semaines en février/mars.

Le rectorat de Dijon s'est encore distingué en refusant un groupe de travail pour les affectations des stagiaires. Les collègues ont fait des vœux sur des supports qui n'étaient pas tous viables et sans connaître le barème propre à l'académie. Les organisations syndicales ont volontairement été évincées de ce mouvement et nous n'avons eu le barème qu'après coup. Mme Le Recteur a décidé sans concertation que seraient pris en compte le rang au concours et l'agrégation, ce qui paraît normal, mais n'a donné que 20 points pour le rapprochement de conjoint et les enfants. En conséquence des collègues célibataires sans enfant mais bien classés ont obtenu satisfaction dans leur vœu au détriment des collègues mariés ou pacsés mais moins bien classés. Ce barème décidé sans concertation a eu pour conséquence que certains collègues ont été nommés très loin de leur domicile et de leur famille.

Les stagiaires n'ont pas connu plus tôt que d'habitude leur affectation. La gestion par le rectorat sans les représentants du personnel n'a vraiment pas fait ses preuves. Une telle gestion est inadmissible !

Pour mémoire, l'année passée à la commission d'affectation à l'IUFM, les interventions du SNES avaient permis 28 modifications améliorant la situation des stagiaires.

Les premiers échos :

- Quelques collègues sont affectés sur deux établissements avec toutes les difficultés afférentes.
- Certains chefs d'établissement veulent imposer des heures supplémentaires.
- vCertains chefs d'établissements ont mis des cours le mercredi contrairement aux demandes du recteur.
- Certains tuteurs ne sont pas dans l'établissement du stagiaire (parfois 40 minutes de route).
- Des collègues ont des classes d'examen comme en français en première et d'autres des terminales.

Certains stagiaires n'ont pas de tuteur : cela peut facilement se régler si vous affectez dans ces établissements des TZR à mi temps à l'année pour alléger le service des stagiaires.

Certains tuteurs et chefs d'établissement avaient demandé un TZR et non les 54 HSE (condition pour accepter d'être tuteur) : ce n'est pas réalisé dans certains établissements ; nous vous demandons donc d'y remédier immédiatement.

Certains collègues stagiaires sont déjà en difficulté et nous avons entendu leur souffrance : que répondez-vous à

ces collègues qui du fait de services complets sont submergés par la charge de travail et ne peuvent pas y faire face, en débutant leur carrière de cette manière là ? Nous vous demandons d'abaisser leurs obligations de service et de mettre en oeuvre une aide complémentaire à celle du tuteur. Au lieu de cela vous envoyez des lettres d'injonction aux collègues pour mettre la pression sur eux et les obliger à prendre en charge cette mission de tutorat, gestion des ressources humaines que nous estimons déplorable. Nous vous demandons un bilan chiffré du nombre de tuteurs manquants avant l'envoi de ces lettres, ainsi que le nombre de TZR mobilisés en début d'année pour décharger les tuteurs. Nous vous demandons de clarifier le mode d'emploi d'utilisation des 54 HSE car nous avons appris que, selon certains, ces heures doivent être toutes « consommées » en septembre et octobre, et que les stagiaires sont sollicités pour rattraper les heures de cours non effectuées lorsqu'ils se rendent dans la classe de leur tuteur. Nous vous demandons de confirmer que dans l'académie de DIJON les modalités de validation du stage correspondront bien aux textes officiels.

D'autres collègues ont vécu une rentrée très difficile, à savoir les TZR nommés en juillet et dénommés en août parce que le rectorat n'avait pas prévu des supports stagiaires en nombre suffisant, et les TZR qui n'ont pas pensé « à faire leur marché au rectorat » croyant qu'il y avait des critères d'affectation clairs et équitables. Cela n'a pas été le cas, l'argument financier prévalant (les nommer aussi près que possible de leur établissement de rattachement). Nous déplorons à nouveau qu'il n'y ait pas eu de réunions de groupe de travail et exigeons que les critères d'affectation utilisés par le rectorat soient clairement communiqués aux collègues car le seul critère financier ne permet pas d'affecter au mieux les enseignants concernés en fonction notamment, entre autres, de leur situation familiale, de leur ancienneté de service... Nous sommes demandeurs aussi de clarification des critères utilisés pour les révisions d'affectation car il n'y a eu aucune transparence à ce sujet.

Autre question d'actualité malheureusement : la formation continue. Il est totalement scandaleux que les préparations à l'agrégation interne soient fermées, que les stages du PAF auxquels les collègues se sont inscrits n'aient pas lieu, que dans le cadre des nouveaux programmes, par exemple pour la techno en 4e , aucun accompagnement ne soit mis en place alors que les collègues peuvent être démunis face à cette mise en oeuvre, et que le remboursement des frais de déplacement soit remis en cause. Nous souhaitons aussi connaître les modalités de reconversion mise en place dans notre académie pour les enseignants de STI.

Comme nous l'avons dit précédemment, nous sommes très inquiets pour ces collègues qui débutent dans le métier dans ces conditions, et qui vont devoir travailler jusqu'à 65 ans voire plus.

En effet, nous tenons à vous rappeler que, dans un bilan de l'action de la cellule d'aide aux enseignants en difficulté, effectué en 2008 par le rectorat, on lit : « On constate toujours un accroissement progressif des situations étudiées au fur et à mesure de l'avancement en âge des personnels. Il faut donc craindre des difficultés plus nombreuses à venir avec l'augmentation de la durée de carrière induite par la réforme sur les retraites ». Et par ailleurs, après avoir étudié le mode d'accès au grade des collègues en difficulté, il est constaté : « L'absence de formation initiale semble être un facteur de difficulté en fin de carrière ».

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

tableau avancement d'échelon
certifiés 2011